



FORMATIONS 2023



Cfdt:

FGTE
TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT



ÉDITO	3
FORMATIONS	
Connaître la CFDT et son fonctionnement	6
Proposer l'adhésion	7
Base de communication orale et écrite	8
Technique de négociation	9
Devenir formateur à la FGTE	10
Préparer et gagner les élections	11
Synergie	12
FORMATIONS	
RPS des militants	13
AT MP	14
Prévention des violences au travail	15
FORMATIONS	
Élu·e au CSE, les incontournables (- de 50 salariés)	16
Élu·e au CSE, les incontournables (+ de 50 salariés)	17
CSE, les missions SSCT	18
Délégué syndical	19
Secrétaire de CSE	20
BULLETIN D'INSCRIPTION	22
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	26
LETTRES TYPES	
Demande de congés de formation.....	34
Demande de congés CSE	35
Demande de congés SSCT.....	35



ÉDITE



La CFDT entend bien rester la première organisation syndicale représentative dans notre pays et les actions mises en place au travers de la formation demeurent essentielles pour consolider les résultats et continuer à progresser.

La Fédération Générale des Transports et de l'Environnement, avec son Institut de formation ARTIS, demeure un acteur majeur dans l'appui de ses équipes et la montée en compétence de ses militants et de ses adhérents.

À l'aube d'enjeux électoraux importants de renouvellement des CSE dans les entreprises du secteur des transports, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, l'offre proposée dans ce catalogue est un outil précieux pour toutes et tous.

La professionnalisation des élus actuels et à venir passe par un parcours de formation adapté à chacun.

ARTIS, UN ACTEUR MAJEUR DANS LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DE SES ÉQUIPES

Être à votre écoute et vous accompagner dans vos demandes, au plus près des attentes de vos organisations reste notre priorité.

Notre équipe administrative, nos formatrices et nos formateurs sont à votre disposition pour répondre au mieux à ces enjeux.

*Valérie COTTU
Vice-Présidente*



BIENVENUE

Président de l'INSTITUT ARTIS > Stéphane BOURGEON

Vice-Présidente > Valérie COTTU

Trésorier > Denis SCHIRM

Trésorier-Adjoint > Frédéric REXAND

Responsable opérationnel > Valérie COTTU

Responsable administrative et logistique > Kéo VILAYSENG

Responsable pédagogique > Laurent MILTGEN

Responsable conception > Marc RENAULT

Responsable méthodes et qualité > Didier THEVENARD

Responsable handicap > Didier THEVENARD

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



FORMATIONS



© Klas_lu de Pixabay





FORMATION

CONNAÎTRE LA CFDT ET SON FONCTIONNEMENT

Vous êtes militant·e au sein de la section CFDT de votre entreprise ou simplement adhérent. Vous souhaitez connaître l'origine, l'histoire de votre syndicat, ainsi que son fonctionnement. La formation « Connaître la CFDT et son fonctionnement » vous est destinée car elle vous permettra d'appréhender l'organisation de la CFDT au travers de ses nombreuses structures, mais aussi les différentes étapes qui ont jalonné l'histoire de la CFDT, de sa création à son accès au rang de premier syndicat de France.

PRÉREQUIS

Être adhérent·e ou militant·e d'une structure CFDT

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre le sens de l'adhésion et du syndicalisme d'adhérent
- ▶ S'approprier le fonctionnement de la CFDT et de ses structures au travers et dans le respect de ses valeurs fondamentales

PROGRAMME

- ❖ Les grandes étapes qui ont jalonné l'histoire de la CFDT
- ❖ Les valeurs fondamentales portées par la CFDT, le sens de son action
- ❖ Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses différentes structures et leur organisation
- ❖ Les priorités portées par la CFDT au travers de ses revendications
- ❖ Les différents mandats donnés par la CFDT
- ❖ Les Instances Représentatives du Personnel, leur rôle au sein des entreprises
- ❖ Les outils que la CFDT met à disposition de ses adhérents

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles, Évaluation à chaud (à la fin de la formation) Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation) Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

2 jours

COÛT

Contactez ARTIS



01 56 41 56 20

formation@institut-artis.fr

PROPOSER L'ADHÉSION

Vous rencontrez des difficultés pour proposer l'adhésion ? Vous souhaitez comprendre quels sont les freins individuels et collectifs et connaître les mécanismes qui favorisent l'adhésion : cette formation vous donnera des clés pour être plus à l'aise dans l'acte de proposer l'adhésion.

PRÉREQUIS

Être militant·e d'une structure CFDT

PUBLIC CONCERNÉ

Collectifs ou militants engagés dans un projet de développement et souhaitant décomplexer l'acte de proposer l'adhésion

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre le sens de l'adhésion et du syndicalisme d'adhérent
- ▶ Être capable de proposer l'adhésion savoir argumenter et répondre aux objections
- ▶ Savoir finaliser l'adhésion et fidéliser les adhérent·es

PROGRAMME

- ❖ Connaître le sens et les « ingrédients » de l'adhésion
- ❖ Identifier les différentes raisons d'inscrire le syndicalisme d'adhérents comme une priorité CFDT
- ❖ Identifier les freins et les moteurs à l'adhésion
- ❖ Identifier les objections afin de construire un argumentaire
- ❖ S'exercer à proposer l'adhésion
- ❖ Identifier les éléments et compétences indispensables à la proposition d'adhésion
- ❖ Identifier des actions phares de fidélisation à développer

MODALITÉS D'ÉVALUATION QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

2 jours

COÛT

Contactez ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



BASE DE COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Vous rencontrez des difficultés pour prendre la parole en public ou dans la rédaction de vos comptes-rendus, tracts, notes etc. et vous souhaitez acquérir les outils nécessaires qui vous permettront de vous exprimer plus aisément lors de vos interventions en réunion, en session de CSE ou bien au travers de vos écrits ; cette formation vous donnera des clés pour être plus à l'aise en expression orale ou écrite, exercer votre ou vos mandats en limitant le stress lié à vos interventions et communiquer de façon plus efficace.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public
 Militants engagés dans un projet de développement personnel et souhaitant accroître leur professionnalisme dans l'exercice de leur-s mandat-s

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre les différents facteurs qui influent sur la communication orale
- ▶ Être en mesure de gérer émotionnellement sa prise de parole
- ▶ Savoir optimiser sa prise de parole pour capter le public
- ▶ Prendre conscience de sa communication non-verbale pour pouvoir en faire un atout
- ▶ Comprendre pour démystifier la peur de prendre des notes
- ▶ Découvrir des méthodes de travail favorisant la prise de notes
- ▶ Savoir travailler par étape pour faciliter l'acte d'écriture
- ▶ Connaître les techniques de base pour attirer l'attention du lecteur

PROGRAMME

- ❖ La communication verbale : types de communication, l'écoute au service de l'oral
- ❖ Parler face à un public : gestion de ses émotions, démarrage de la prise de parole
- ❖ Comment se faire entendre, écouter et comprendre
- ❖ Le langage non verbal : gestion de son image et des manifestations corporelles, le sourire et son importance
- ❖ Les étapes de la rédaction, Les différents types d'écrits
- ❖ La prise de note

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
 Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
 Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
 Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
 3 jours

COÛT
 Contacter ARTIS

CONTACT

☎ 01 56 41 56 20

✉ formation@institut-artis.fr

TECHNIQUE DE NÉGOCIATION

Vous êtes militant·e au sein de la section CFDT de votre entreprise et vous souhaitez approfondir les techniques pour négocier face à votre direction. La formation technique de négociation vous permettra de : présenter les différentes étapes du processus de négociation et approfondir la méthode générale liée à l'activité de négociation.

PRÉREQUIS

Être amené·e à représenter la CFDT dans une négociation

PUBLIC CONCERNÉ

Militant·e qui participe à une négociation

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les différentes situations de négociation
- ▶ Analyser le processus de négociation
- ▶ Préparer et conduire une négociation

PROGRAMME

- ❖ Différentes situations de négociation
- ❖ Repères théoriques sur les modes de négociation
- ❖ Étapes clés du processus de négociation
- ❖ Stratégies d'acteurs dans une négociation
- ❖ Entraînements à la négociation
- ❖ Compétences nécessaires du négociateur et/ou de l'équipe de négociation
- ❖ Place de la communication dans la négociation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

2 jours

COÛT

Contactez ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



DEVENIR FORMATEUR À LA FGTE

Vous souhaitez partager un savoir, une expérience, transmettre les valeurs de la CFDT, ou tout simplement devenir acteur du développement de la FGTE au travers du prisme de la formation. Alors venez rejoindre le Pôle des Formateurs de l'Institut ARTIS ! Venez vivre une des expériences les plus enrichissantes de votre carrière de Militant au sein de la FGTE et de la CFDT.

PRÉREQUIS

Il est conseillé d'avoir participé en amont, et a minima, à une formation de découverte de la CFDT

PUBLIC CONCERNÉ

Militants des structures de la CFDT

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender la fonction d'animateur de formation syndicale
- ▶ Se repérer dans l'arsenal pédagogique
- ▶ Identifier les conditions d'apprentissage en formation des adultes
- ▶ Acquérir des techniques d'animation de formation

PROGRAMME

- ❖ La fonction d'animateur de formation syndicale
- ❖ La gestion de groupe en formation
- ❖ Les mécanismes de l'apprentissage en pédagogie pour adultes
- ❖ Les objectifs pédagogiques, les méthodes, supports et outils
- ❖ Les pratiques actuelles de formation syndicale à la CFDT

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
5 jours

COÛT
Contacter ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr

PRÉPARER ET GAGNER LES ÉLECTIONS

Vous êtes bientôt arrivé-e au terme de votre premier mandat du CSE.
Vous devez tirer un bilan de ce mandat pour préparer les prochaines échéances électorales.

PRÉREQUIS

Être amené-e à négocier le PAP,
Venir à la formation avec le PAP
des dernières élections,
Venir à la formation avec les
précédents CERFA des résultats
de l'élection

PUBLIC CONCERNÉ

Militants participant
à la négociation du PAP

OBJECTIFS

- ▶ Identifier le cadre légal
des élections professionnelles
- ▶ Réaliser le diagnostic
de l'élection CSE antérieure
- ▶ Valoriser l'identité CFDT
dans le processus électoral

PROGRAMME

- ❖ Les conditions d'organisation des élections
- ❖ Les enjeux de la représentativité
- ❖ La méthodologie du diagnostic et de l'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
2 jours

COÛT
Contacter ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



FORMATION

SYNERGIE

Vous rencontrez des difficultés pour proposer l'adhésion ? Vous souhaitez comprendre quels sont les freins individuels et collectifs et connaître les mécanismes qui favorisent l'adhésion : cette formation vous donnera des clés pour être plus à l'aise dans l'acte de proposer l'adhésion.

PRÉREQUIS

Être inscrit-e en collectif de section
 Cette formation se déroule en résidentiel afin de faciliter la cohésion du groupe

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les militants issus des secteurs public et privé ayant déjà suivi la formation «Connaître la CFDT et son fonctionnement». Les militants s'inscriront par collectif de sections

OBJECTIFS

- ▶ Avoir la capacité d'analyser la cartographie et le diagnostic de fonctionnement de leur section
- ▶ Construire et mettre en œuvre un projet d'action : objectifs, moyens, évaluation, priorisation des actions
- ▶ Intégrer les enjeux du travail en réseau au niveau de la section syndicale
- ▶ Disposer des outils permettant de créer un projet de section syndicale fédérateur

PROGRAMME

- ❖ Repérer les éléments qui pourraient faciliter ou freiner un projet d'action syndicale au sein de l'entreprise
- ❖ Analyser les atouts et les faiblesses de la section syndicale
- ❖ Expliciter un projet d'action syndicale
- ❖ Construire le projet d'action syndicale
- ❖ Apprendre à construire un plan de travail
- ❖ Savoir écrire et hiérarchiser les objectifs opérationnels
- ❖ Savoir élaborer un argumentaire pour convaincre et fédérer
- ❖ S'approprier les outils de suivi d'un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
 Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
 Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
 Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

4 jours
 + 1 journée d'évaluation

COÛT

Contactez ARTIS



15 stagiaires par groupe avec 4 sections maximum



 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr

RPS DES MILITANTS

Les représentants du personnel, les délégués syndicaux, les membres élus au CSE, commissions de CSE sont fréquemment confrontés aux situations de mal être de salariés en difficulté. Face à la charge émotionnelle que suppose le rapport à certaines situations de travail, la capacité de l'élu-e à prendre de la distance constitue un facteur de protection important, mais qui ne va pas de soi. Cette formation permettra au militant de s'armer face à des situations de détresse de salariés.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tout militant

OBJECTIFS

- ▶ Estimer sa propre exposition aux risques psycho sociaux
- ▶ Apprendre à mener un entretien dans l'optique de sa protection
- ▶ Se réappropriier les outils du SSCT sur une enquête terrain
- ▶ Clarifier les fondamentaux CFDT, partir de l'individuel pour aller au collectif

PROGRAMME

- ❖ Évaluer / appréhender l'exposition des militants aux RPS
- ❖ Distinguer les différents termes juridiques
- ❖ Utilisation d'outils SSCT, étude de cas juridiques
- ❖ Techniques d'entretien avec les salariés
- ❖ Mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles, Évaluation à chaud (à la fin de la formation) Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation) Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

2 jours

COÛT

Contactez ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



AT MP

La CFDT agit pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Les salariés touchés par les accidents du travail et les maladies professionnelles sont particulièrement exposés à la rupture de leur contrat de travail.

PRÉREQUIS

Être adhérent-e ou militant-e
d'une structure CFDT

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

OBJECTIFS

▶ Obtenir les clés de lecture
et d'action en matière d'accident
du travail, de maladies professionnelles
et de maintien dans l'emploi

PROGRAMME

- ❖ Définition, la reconnaissance et l'indemnisation de l'AT/MP
- ❖ L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
- ❖ Les notions à ne pas confondre : inaptitude, invalidité, incapacité
- ❖ La loi sur le handicap et le statut de travailleur handicapé
- ❖ Les dispositifs et les acteurs du maintien dans l'emploi

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

2 jours

COÛT

Contactez ARTIS

CONTACT

01 56 41 56 20

✉ formation@institut-artis.fr

PRÉVENTION DES VIOLENCES AU TRAVAIL

Vous souhaitez acquérir les outils nécessaires qui vous permettront à la fois de détecter et de pouvoir lutter plus efficacement contre toutes les formes de violence au travail : cette formation vous permettra d'avoir la capacité d'identifier toute situation d'agression, physique ou morale, de mener les actions syndicales et juridiques appropriées ainsi que d'engager les démarches préventives en entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public
 Militants engagés dans un projet de développement personnel et souhaitant accroître leur professionnalisme dans l'exercice de leur-s mandat-s.

OBJECTIFS

- ▶ Armer les militants et les salariés pour leur permettre de lutter contre les différentes formes de violence au travail
- ▶ Apporter les outils juridiques pour être plus efficace dans la lutte

PROGRAMME

- ❖ Définir les différents types de violence
- ❖ Le recours au Droit
- ❖ Le droit d'alerte
- ❖ Prévenir les violences et le harcèlement
- ❖ Savoir identifier les différents types de violence au travail au regard de la loi
- ❖ La prise en charge et l'assistance aux victimes

MODALITÉS D'ÉVALUATION QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
 Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
 Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
 Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
 4 jours

COÛT
 Contacter ARTIS

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



FORMATION

ÉLU·E AU CSE, LES INCONTOURNABLES

(ENTREPRISES - DE 50 SALARIÉS)

Les ordonnances MACRON rendent obligatoire l'organisation des élections professionnelles des représentants du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés, afin de mettre en place les CSE.

PRÉREQUIS

Être élu·e titulaire au CSE

PUBLIC CONCERNÉ

Les nouveaux·elles élu·es

OBJECTIFS

- ▶ Se situer en tant qu'élu CSE comme un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- ▶ Appréhender le fonctionnement collectif du CSE au service d'un dialogue social de qualité
- ▶ Identifier les attributions et missions dévolues au CSE, les moyens et outils mis à disposition par la législation, ou issus du dialogue social

PROGRAMME

- ❖ Comprendre l'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- ❖ Identifier la valeur ajoutée du mandat syndical d'un élu CSE
- ❖ Identifier le cadre législatif de mise en place du CSE en fonction du contexte de l'entreprise
- ❖ Identifier les membres de droit d'une réunion plénière CSE en fonction de l'ordre du jour
- ❖ Identifier les étapes qui jalonnent le fonctionnement du CSE et le rôle des élu·es
- ❖ Identifier les différentes missions du CSE
- ❖ Appréhender les notions d'information et de consultations du CSE
- ❖ Contextualiser les moyens et les outils à disposition du CSE au regard de la taille de l'entreprise et de son champ d'activité
- ❖ Identifier les temps forts de consultation récurrente, leur articulation, avec les thèmes de négociation obligatoire dans l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
3 jours

FORMATION
en distanciel
ou présentiel

COÛT
voir CGV page 28



01 56 41 56 20

✉ formation@institut-artis.fr

ÉLU·E AU CSE, LES INCONTOURNABLES

(ENTREPRISES + DE 50 SALARIÉS)

Les ordonnances MACRON rendent obligatoire l'organisation des élections professionnelles des représentants du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés, afin de mettre en place les CSE.

PRÉREQUIS

Être élu·e titulaire au CSE

PUBLIC CONCERNÉ

Les nouveaux·elles élu·es

OBJECTIFS

- ▶ Se situer en tant qu'élu CSE comme un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- ▶ Appréhender le fonctionnement collectif du CSE au service d'un dialogue social de qualité
- ▶ Identifier les attributions et missions dévolues au CSE, les moyens et outils mis à disposition par la législation, ou issus du dialogue social

PROGRAMME

- ❖ Comprendre l'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- ❖ Identifier la valeur ajoutée du mandat syndical d'un élu CSE
- ❖ Identifier le cadre législatif de mise en place du CSE en fonction du contexte de l'entreprise
- ❖ Identifier les membres de droit d'une réunion plénière CSE en fonction de l'ordre du jour
- ❖ Identifier les étapes qui jalonnent le fonctionnement du CSE et le rôle des élu·es
- ❖ Identifier les différentes missions du CSE
- ❖ Appréhender les notions d'information et de consultations du CSE
- ❖ Contextualiser les moyens et les outils à disposition du CSE au regard de la taille de l'entreprise et de son champ d'activité
- ❖ Identifier les temps forts de consultation récurrente, leur articulation, avec les thèmes de négociation obligatoire dans l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
3 jours

FORMATION
en distanciel
ou présentiel

COÛT
voir CGV page 28

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



CSE, LES MISSIONS SSCT

Élu-e au comité social et économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir, avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

PRÉREQUIS

Être élu-e titulaire ou suppléant-e au CSE ou être référent-e harcèlement dans son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Élu-es titulaires et suppléants au CSE dans une entreprise et le Référent Harcèlement sexuel et Comportements sexistes

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les évolutions législatives concernant la prise en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés et s'approprier les missions SSCT du CSE en les différenciant des obligations de l'employeur.
- ▶ Élaborer un dossier d'analyse d'une situation de travail et préconiser des actions de prévention en utilisant les moyens nécessaires au fonctionnement de l'instance.
- ▶ Proposer et défendre un dossier élaboré par le CSE et/ou sa commission.
- ▶ Élaborer le plan de travail du CSE en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.
- ▶ Articuler le rôle de la commission SSCT et de ses membres avec celui du CSE.

PROGRAMME

- ❖ Historique de la prise en charge de la santé au travail
- ❖ Les obligations de l'employeur
- ❖ Les missions SSCT du CSE
- ❖ Les moyens d'actions et d'information du CSE
- ❖ L'analyse d'une situation de travail (observation, interview, analyse de documents...)
- ❖ Mesures de prévention
- ❖ Plan de travail
- ❖ Rôle de la commission SSCT du CSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE

3 ou 5 jours

FORMATION

en distanciel ou présentiel

COÛT

370,00 € / jour / stagiaire

CONTACT

01 56 41 56 20

formation@institut-artis.fr



DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Vous représentez la CFDT dans votre entreprise. Cette formation, vous permettra de développer des compétences multiples, de construire votre rôle de délégué syndical et de renforcer vos moyens d'actions.

PRÉREQUIS

Exercer le mandat de délégué-e syndical-e,
Être sur le point de devenir délégué-e syndical-e.

PUBLIC CONCERNÉ

Militant-e Délégué-e syndical-e
ou en passe de le devenir

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les missions et les attributions du délégué syndical,
- ▶ Construire son rôle de délégué syndical,
- ▶ Promouvoir une démarche d'action collective et de négociation dans l'entreprise.

PROGRAMME

- ❖ Rôle et fonctions du délégué syndical
- ❖ Repérage de l'environnement du délégué syndical
- ❖ Moyens d'action du délégué syndical
- ❖ Place du délégué syndical CFDT dans la section syndicale
- ❖ Rôle du délégué syndical dans la négociation collective
- ❖ Construction du dialogue social
- ❖ Accord pour les travailleurs en situation de handicap
- ❖ Axes revendicatifs CFDT

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
3 jours

FORMATION
en distanciel
ou présentiel

COÛT
voir CGV page 28

CONTACT

 01 56 41 56 20

 formation@institut-artis.fr



FORMATION

SECRÉTAIRE DE CSE

Vous êtes secrétaire du CSE de votre entreprise. La formation va vous permettre d'acquérir les repères indispensables à l'exercice de votre mandat de secrétaire au sein du CSE.

PRÉREQUIS

Exercer le mandat de secrétaire au CSE,
Avoir suivi une formation initiale au CSE.

PUBLIC CONCERNÉ

Secrétaire de CSE

OBJECTIFS

- ▶ Identifier le rôle et les fonctions du secrétaire de CSE,
- ▶ Construire son rôle stratégique de secrétaire de CSE.

PROGRAMME

- ❖ Attributions du secrétaire du CSE et les moyens mis à sa disposition
- ❖ Les réunions du CSE et leurs modalités de fonctionnement
- ❖ Différenciation des niveaux information, consultation et négociation
- ❖ Les différentes activités de communication : au sein du comité, des commissions et auprès des salariés
- ❖ L'action du secrétaire du CSE sur l'emploi des salariés en situation de handicap

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
Évaluation à chaud (à la fin de la formation)
Évaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre



DURÉE
2 jours

COÛT
voir CGV page 28

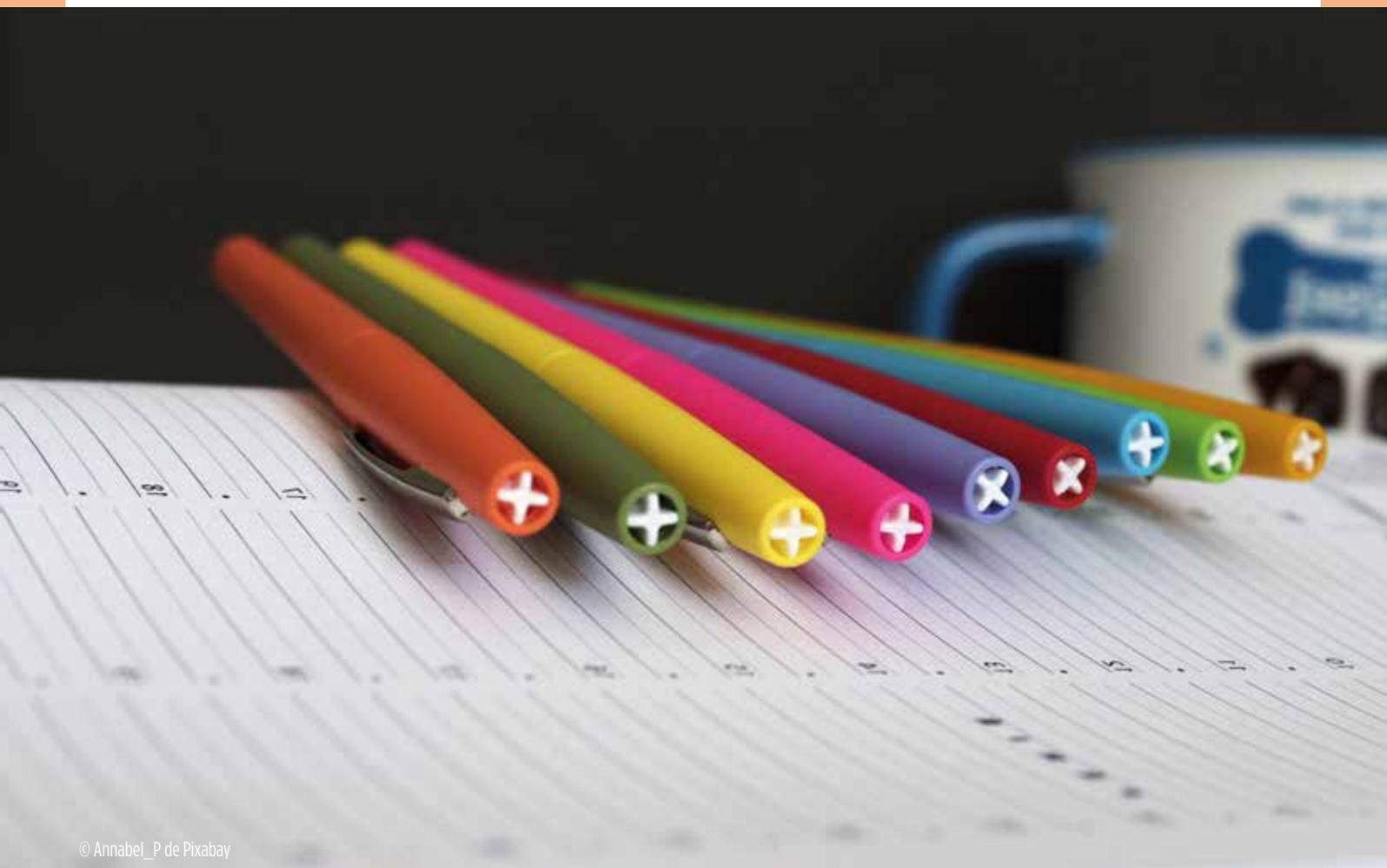


01 56 41 56 20

formation@institut-artis.fr



JE M'INSCRIS



© Annabel_P de Pixabay



CONSULTER LE CALENDRIER DES FORMATIONS ICI :

<https://www.cfdt-transports-environnement.fr/formations-2023>

FORMATION

INTITULÉ :

DATES : DU AU LIEU :

LE STAGIAIRE

NOM ET PRÉNOM : N° NPA :

ADRESSE PERSONNELLE :

TÉLÉPHONE : E.MAIL :

ÊTES-VOUS MEMBRE DE LA CSSCT : OUI NON

ÊTES-VOUS MEMBRE DU CSE : OUI NON

L'ENTREPRISE

NOM :

ADRESSE :

EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT :

ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT :

DESTINATAIRE DE LA DEMANDE DE FORMATION
(DIRECTEUR, DRH OU RESPONSABLE FORMATION) :

NOM ET PRÉNOM :

FONCTION :

TÉLÉPHONE : E.MAIL :

L'ADRESSE DE FACTURATION EST-ELLE LA MÊME QUE L'ADRESSE CI-DESSUS ?

OUI NON

SI NON, MERCI DE NOUS LA COMMUNIQUER :

ADRESSE DE FACTURATION :

STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de bien vouloir contacter le référent handicap, M. Didier THEVENARD au 07.85.57.30.16 ou par mail : d.thevenard@institut-artis.fr pour préparer votre venue à la formation.

LES REPAS

BESOINS SPÉCIFIQUES : OUI NON

SI OUI, LESQUELS :

(Exemples : végétarien, sans sucre...)

L'HÉBERGEMENT

LES RÉSERVATIONS POUR L'HÉBERGEMENT SONT EFFECTUÉES PAR **ARTIS**

CHAMBRE POUR LA NUIT : OUI NON

ARRIVÉE LA VEILLE : OUI NON

DATES : DU AU

CONVENTION DE FORMATION

- Une convention de formation doit être établie entre l'INSTITUT ARTIS et l'entreprise du stagiaire pour que le stagiaire puisse recevoir sa convocation et assister à la formation. À réception du présent bulletin d'inscription entièrement rempli, l'INSTITUT ARTIS se met directement en relation avec l'entreprise pour définir et signer la convention.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES STAGIAIRES

- **Frais directement pris en charge par l'INSTITUT ARTIS :**

DÉJEUNERS : le stagiaire déjeune au restaurant de l'immeuble des fédérations CFDT avec l'ensemble du groupe. Tout déjeuner pris en dehors du groupe ne sera pas remboursé.

L'HÉBERGEMENT (pour les provinciaux) à l'hôtel en chambre individuelle avec petit-déjeuner pour quatre nuits : arrivée lundi et départ vendredi au matin.

- **Frais remboursés aux stagiaires par l'employeur ou par le CSE (Budget de fonctionnement du CSE), en fonction de la formation choisie :**

FRAIS DE TRANSPORT : le stagiaire s'occupe lui-même des réservations et de l'achat de ses titres de transport selon le barème de l'entreprise.

FRAIS REPAS DU SOIR : les repas sont libres. Ils sont remboursés selon le barème de l'entreprise.

Le coût total et le paiement de la formation font l'objet d'un paragraphe de la convention signée entre ARTIS et l'entreprise.

- **Frais remboursés aux stagiaires par l'INSTITUT ARTIS, en fonction de la formation choisie :**

FRAIS DE TRANSPORT : le stagiaire s'occupe lui-même des réservations et de l'achat de ses titres de transport. Ils seront remboursés selon le barème de l'INSTITUT ARTIS (Prix d'un billet de train 2^{ème} classe)

FRAIS REPAS DU SOIR : les repas sont libres. Le tarif maximal est de 25,00 €. Le remboursement se fait sur la présentation de facture originale.

FAIT À : LE SIGNATURE DU STAGIAIRE

À RETOURNER À L'INSTITUT ARTIS : formation@institut-artis-fr



MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.
SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !



PRATIQUE



© fotolia.fr





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les "Conditions Générales de Formation" (CGF) qui suivent s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par l'association L'INSTITUT ARTIS.

1. OBJET

Le présent document, ci-après les « Conditions Générales de Formation » (« CGF »), s'applique à toutes les offres de formation, ci-après les « Formations », proposées par l'association L'INSTITUT ARTIS, ci-après « l'Organisme de formation », et faisant l'objet d'une commande de la part du client, ci-après le « Client ».

Les Formations consistent en des formations présentiellles ou FOAD. Il est précisé que les Formations proposées par l'Organisme de formation sont destinées à des personnes physiques ou morales.

2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FORMATION

Les présentes CGV et de Formation (CGF) s'appliquent à toutes les Formations dispensées par l'Organisme de formation au profit des Clients.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier sans préavis les présentes CGF. Les nouvelles CGF entreront en vigueur et se substitueront aux précédentes dès leur communication au Client par quelque moyen que ce soit (mise en ligne sur le site, mail adressé au Client, etc...). Les CGF applicables sont celles en vigueur à la date de commande d'une Formation, et ce, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'Organisme de formation et le Client.

Le fait que l'Organisme de formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGF ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

Par ailleurs, si l'une quelconque des clauses des présentes CGF est reconnue nulle ou non avenue par un Tribunal compétent, les autres clauses demeureront valides.

3. PRÉSENTATION DES FORMATIONS

Les formations proposées par l'Organisme de formation sont principalement à destination du développement de compétences fondamentales chez les salariés et chômeurs, et de la professionnalisation des pratiques des organismes de formation et des formateurs dans les domaines suivants : confiance en soi et conscience de soi ; capacité à s'informer à travers des sources fiables et pertinentes par rapport à ses besoins ; prise de parole publique ; entretenir et enrichir un réseau relationnel ; mieux comprendre les principaux mécanismes de fonctionnement du monde contemporain.

Le catalogue des formations est accessible sur le site Internet.

Les Formations sont exclusivement dispensées en français.

Avant toute commande de Formation, le Client doit avoir attentivement étudié son contenu et ses caractéristiques afin de vérifier sa parfaite adéquation à ses besoins. Il doit également avoir transmis les informations préalables aux stagiaires envisagés à la formation, comprenant notamment le programme de formation, le règlement intérieur applicable aux stagiaires et les coordonnées



de la personne en charge des relations avec les stagiaires au sein de son entreprise.

4. COMMANDE DES FORMATIONS

Les commandes de Formations peuvent être passées par le Client pour son propre compte (par exemple le cas d'un Client professionnel personne physique) ou pour le compte de tiers (par exemple le cas d'un Client personne morale professionnelle qui commanderait au bénéfice de ses salariés ou de ses dirigeants).

Les personnes participant aux Formations, qu'il s'agisse du Client lui-même ou des personnes que le Client aura désignées pour en bénéficier seront ci-après désignées les « Participants ».

Les commandes peuvent être passées selon les modalités suivantes :

▲ Par écrit, au travers d'un bon de commande transmis par le Client à l'Organisme de formation par courrier ou mail. Dans ce cas, la commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie le bon de commande.

Pour chaque commande de Formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire doit impérativement être retourné à l'Organisme de formation, signé et revêtu du cachet commercial du Client et/ou une facture faisant office de convention simplifiée conformément à l'art. L.6353-2 du Code du travail et la circ. DGEFP n° 2011-26 du 15.11.11.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGF, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents ainsi que par les Participants qu'il aura inscrits. Aussi, par la commande d'une Formation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGF, les accepter totalement, sans restriction ni réserve, et renoncer à se prévaloir, le cas échéant, de ses propres conditions générales d'achat ou de tout autre document contractuel. Les présentes CGF font en conséquence la loi des parties et prévalent donc sur toute autre version et tout document contraire.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Dans tous les cas, l'Organisme de formation se réserve le droit :

▲ de refuser tout Participant à la Formation si le Client n'a pas réglé son bon de commande à l'Organisme de formation avant le début de la Formation ;

▲ de refuser toute commande de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou sur un autre sujet.

5. INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'identité et l'adresse mail des Participants, qu'il s'agisse du Client lui-même ou des personnes qu'il aura désignées pour bénéficier des Formations, doit être précisée par le Client à l'Organisme de formation au moment de la commande.

Il est rappelé que, même si l'inscription est effectuée au nom de la personne physique (Participant), le Client de l'Organisme de formation reste l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bon de commande et payant le montant de la Formation.



L'Organisme de formation se réserve le droit :

- ▲ de refuser un Participant pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment un Participant dont le comportement aurait gêné le déroulement d'une formation précédente ou avec il existerait un litige ;
- ▲ de refuser un Participant dont l'identité et l'adresse mail n'auraient pas été complètement et exactement renseignées à l'occasion de son inscription.

6. TARIFS

Le prix par Participant est indiqué sur chaque programme de formation. La grille tarifaire est également consultable ci-dessous :

Pour 2023, la grille tarifaire des formations en présentiel est la suivante :

A/ Frais pédagogiques

❖ Comité Social Économique

Ce tarif est applicable pour les CSE sur leurs budgets de fonctionnement.

Effectif	50 à 100 salariés	101 à 200 salariés	201 à 300 salariés	+ de 300 salariés
Coût pour 1 personne/jour	100,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €
Coût pour une formation en intra/jour	600,00 €	900,00 €	1000,00 €	1500,00 €

La formation en intra collective est d'au minimum de 6 stagiaires, au maximum 12 stagiaires.

Le tarif applicable aux entreprises est de 250,00 €/jour/stagiaire.

❖ S.S.C.T.

Le tarif applicable aux entreprises est celui défini par le Code du Travail (soit 36 fois le taux du SMIC) est de 370,00 € / jour / stagiaire.

❖ Formation Économique (BDES, LDES)

Le tarif applicable est le même que celui du comité social économique.

❖ Autres formations

Merci de prendre contact avec l'INSTITUT ARTIS, pour l'établissement d'un devis.

B/ Frais d'hébergement

Catégorie des Villes	Tarif applicable
PARIS	110,00 €
Grandes villes (Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes, Nice, Strasbourg, Lille)	90,00 €
Autres villes	60,00 €



C/ Frais de restauration

Les frais de restauration sont de 17,50 € par jour, par stagiaire.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment ou d'établir des conditions particulières de formation avec ses clients.

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande. L'Organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de taxes. L'Organisme de formation est exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4^oa du CGI pour les formations et au titre de l'article 293 b du CGI pour les autres produits et prestations hors formation professionnelle continue. Néanmoins, si cette situation fiscale devait être remise en cause, la TVA sera facturée en plus.

Toute Formation ou tout cycle commandé est dû en totalité, même si le Participant ne s'est pas présenté ou a abandonné la Formation en cours de formation.

Les tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la Formation et la possibilité ultérieure de télécharger des fiches pédagogiques.

7. RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la Formation est à effectuer au plus tard à réception de la facture* pour les Formations en présentiel.

Le règlement se fait comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de L'INSTITUT ARTIS, sauf autres dispositions particulières.

*[*Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent après service fait.]*

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'Organisme de formation donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Par ailleurs, l'Organisme de formation se réserve la possibilité de refuser ou de suspendre l'accès à tout Participant à une Formation qui n'aurait pas été payée dans les délais par le Client.

En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Agefiph, Région, État, etc.) il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par le financeur externe, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge du financeur externe ne parvient pas à l'Organisme de formation au premier jour de la formation, l'Organisme de formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

8. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS



8.1. Annulations à l'initiative du Client

8.1.1. Formations présentiellees

L'annulation de Formations présentiellees doit être formulée par écrit auprès de l'Organisme de formation. Elle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la Formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par l'Organisme de formation de l'annulation moins de trois jours avant le début de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

8.1.2. Absence de droit de rétractation

Le Client est averti que, dans la mesure où il répond au statut de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Il ne bénéficie pas non plus du droit de rétractation spécifique de 10 jours en matière de formation professionnelle, tel que prévu à l'article L.6353-5 du Code du travail.

8.2. Remplacements

Pour les Formations présentiellees, les remplacements de Participants sont admis jusqu'au premier jour de formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

8.3. Annulation – report des Formations présentiellees à l'initiative de l'Organisme de formation

Si le nombre de participants à une Formation présentielle est jugé insuffisant, l'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

L'Organisme de formation se réserve par ailleurs le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

9. RÉALISATION DES FORMATIONS PRÉSENTIELLES

Seuls les Participants inscrits aux Formations présentiellees dans les conditions de l'article 5 ci-dessus ou leurs remplaçants qui auront été inscrits dans les conditions de l'article 8.2 ci-dessus seront autorisés à participer aux Formations. Les Participants aux Formations présentiellees sont tenus de se conformer aux prescriptions du Règlement intérieur applicable aux stagiaires.

L'Organisme de formation se réserve le droit d'exclure de toute Formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGF et au Règlement intérieur applicable aux stagiaires.



10. RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉ

10.1. Responsabilité du Client

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la Formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés ou des Participants qu'il a inscrits au préjudice de l'Organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client ou un des Participants qu'il aura inscrits et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'Organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

Le Client s'engage à fournir à l'Organisme de formation toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des Formations.

Le Client est responsable du respect des législations spécifiques à son activité. Le Client ou le Participant, qu'il soit professionnel ou non, est seul responsable tant du choix des modules commandés, que de l'usage et des interprétations qu'il en fait, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet. En aucun cas le contenu des Formations objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil.

10.2. Responsabilité de l'Organisme de formation

L'Organisme de formation s'engage à apporter tout le soin nécessaire dans la préparation et à la réalisation des Formations, à se conformer aux règles de l'art ainsi qu'à la réglementation applicable.

L'Organisme de formation s'efforce de mettre à jour ses Formations de manière régulière. Néanmoins, certains aspects de la matière étant très évolutifs et les formations ne pouvant, par nature, jamais être exhaustives, l'Organisme de formation ne saurait être tenu pour responsable dans l'hypothèse où certains contenus de Formations contiendraient des informations imprécises, incomplètes ou inexacts.

Il est expressément convenu que, s'agissant de missions de formation, les obligations supportées par l'Organisme de formation ont la nature d'obligations de moyens.

De manière générale, la responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et l'Organisme de formation ne saurait être tenu pour responsable de dommages qui ne résulteraient pas de manière directe d'un manquement de sa part dans l'exécution de ses obligations.

La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Client est par ailleurs limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de l'Association ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.



10.3. Force majeure

Les obligations de l'Organisme de formation seront suspendues de plein droit et sans formalité, et sa responsabilité dérogée, en cas de survenance d'événements échappant à son contrôle tels par exemple les événements suivants : arrêt de travail, grève ou conflit social, décision des autorités, panne d'électricité, incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, émeutes, guerres, épidémies, force majeure ou cas fortuits retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, toute circonstance indépendante de la volonté de l'Organisme de formation intervenant après la commande du Client, et en empêchant l'exécution de ses obligations dans les conditions normales.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme de formation détient seul les droits intellectuels afférents aux Formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des Formations et supports de Formation réalisés par l'Organisme de formation étant protégé par des droits de propriété intellectuelle, il est réservé au seul usage interne du Client et il n'a pas vocation à être diffusé ou réutilisé, en totalité ou en partie.

Le Client s'interdit en conséquence d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux Formations de l'Organisme de formation ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Organisme de formation ou de ses ayants droit.

Le Client s'engage à ne porter en aucun cas atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l'Organisme de formation sur ses Formations ou encore aux éléments distinctifs de l'Organisme de formation. À ce titre, afin de respecter le droit de paternité de l'Organisme de formation, il est rappelé au Client qu'il est strictement interdit de modifier ou supprimer la mention de copyright au profit de l'Organisme de formation figurant sur les supports de Formation de l'Organisme de formation qu'il sera amené à recevoir ou à consulter.

12. CONFIDENTIALITÉ

L'Organisme de formation s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte sur toutes les informations qu'il sera amené à recevoir du Client et des Participants dans le cadre de la réalisation des Formations.

En conséquence, et sauf dans le cadre de son obligation de reddition de compte auprès des organismes agréés (ex : OPCO), et dans le cadre de l'établissement du Bilan annuel pédagogique et financier, l'Organisme de formation s'engage à ne pas divulguer ces informations, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ni à les utiliser ou les exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

L'Organisme de formation se réserve en outre la possibilité de réutiliser les données collectées auprès des Clients et des Participants, et en particulier les résultats des tests des Participants, à des fins uniquement statistiques et sous la condition que ces données aient été anonymées.



Par ailleurs, et de manière générale, les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de leurs relations.

13. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par l'Organisme de formation comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de l'Organisme de formation.

À cet effet et nonobstant les stipulations de l'article 12 ci-dessus, l'Organisme de formation peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations ou tout ou partie du résultat de ses évaluations et témoignages, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de la souscription à des Formations et, de manière générale, dans le cadre de ses échanges avec l'Organisme de formation, le Client est amené à communiquer un certain nombre de données personnelles le concernant ou concernant les Participants, comme par exemple des noms, prénoms, adresses email, numéros de téléphone.

Ces données sont collectées afin de garantir au Client une utilisation optimale des Formations et sont nécessaires à la gestion des Formations. Elles peuvent également être utilisées par l'Organisme de formation pour informer le Client ou les Participants des offres proposées.

Ces données ne sont conservées par l'Organisme de formation que pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le traitement de ces informations nominatives a doit prochainement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Client et les Participants sont avisés qu'ils disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffit de contacter l'Organisme de formation via une demande en ligne (contact@institutartis.fr) ou par courrier à : INSTITUT ARTIS – 47/49 Avenue Simon Bolivar, 75019 PARIS – France, en indiquant leurs nom, prénom et adresse et en justifiant de leur identité.

15. CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant les tribunaux compétents.



DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE

Nom Prénom
Adresse

Nom du destinataire
Entreprise
Adresse

Lieu, date

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-1 à L.2145-13 du Code du travail, je vous demande l'autorisation de m'absenter duau, (et du ... au ... *si formation en 2 ou 3 sessions*) pour suivre une action de formation d'une durée de jours au titre du CFESSES.

Ce stage est organisé par L'INSTITUT ARTIS, 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS.

L'INSTITUT ARTIS est certifié QUALIOP, Certificat n° 261103/r1.

Cet organisme est habilité au titre des articles L. 2145-2 et L. 2145-5 par délégation de l'ICEFS – CFDT.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le

Signature

DÉCOUVREZ LE SITE
des élus CFDT



mon réseau militant

<http://arc.cfdt.fr>



DEMANDE DE CONGÉS CSE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au 2023 (5 jours) en vue de participer à un stage de formation « Élus du Comité Social Économique » conformément aux dispositions des articles L.2325-63 du Code du travail (formation des membres du Comité Social Économique).

Il s'agit d'une session organisée par l'Institut ARTIS, lequel est agréé par la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France (Arrêté N° 2004 - 186 en date du 5 février 2004).

Je vous transmettrai une attestation de présence au stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le

Signature

DEMANDE DE CONGÉS CSSCT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au 2023 (3 ou 5 jours) en vue de participer à un stage de formation « CSSCT » conformément aux dispositions des articles L.2315-18 du Code du travail (formation des membres du CSE et des commissions santé, sécurité et des conditions de travail).

Je vous indique qu'il s'agit d'une session organisée par l'Institut ARTIS, lequel est agréé par la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Île-de-France (agrément n° 2003-2254 du 28 octobre 2003).

Je vous transmettrai mes frais de transport et de repas du soir pour remboursement ainsi qu'une attestation de présence au stage.

L'Institut Artis vous enverra une convention de formation dans laquelle seront indiqués les autres frais : frais pédagogiques, frais structurels, repas du midi et hébergement.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le

Signature

FORMATIONS 2023

 47-49, avenue Simon
Bolivar 75019 PARIS

 01 56 41 56 20

 <https://www.cfdt-transports-environnement.fr/formations>

 formation@institut-artis.fr



**MaFormation CFDT en 1 clic est accessible
depuis votre Espace adhérent !**

Si ce n'est pas encore fait, c'est le moment d'activer
votre espace adhérent sur le site **CFDT.FR**

Pour cela, rien de plus simple : identifiez-vous
grâce à votre NPA (n° personnel d'adhérent)
qui figure sur votre carte d'adhérent

Qualiopi
processus certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cfdt:

**FGTE
TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT**

Artis
INSTITUT